

Note d'information : Election des représentants des porteurs de part salariés au conseil de surveillance du FCPE d'actionnariat salarié « TechnipFMC Classique France »

Message à tous les collaborateurs de France

February 16, 2021

Cher(e)s collègues,

Comme vous le savez, les sommes issues de l'épargne salariale peuvent être investies dans un FCPE (Fonds Communs de Placement Entreprise) d'actionnariat salarié, c'est à dire investies en titres de l'entreprise dans le fonds « TechnipFMC Classique France » accessible au sein des PEG et PERCO TechnipFMC.

Ce FCPE d'actionnariat salarié est doté d'un **conseil de surveillance**, en charge du contrôle de sa gestion financière, administrative et comptable, composé paritairement de représentants des salariés porteurs de parts et de représentants de l'entreprise.

Elections des représentants salariés des porteurs de parts du fonds d'actionnariat salarié

Conformément aux nouvelles modalités d'élection issues de la loi PACTE en date du 23 mai 2019 et applicables depuis le 1er janvier 2021, **TechnipFMC a organisé l'élection des représentants salariés des porteurs de parts du FCPE « TechnipFMC Classique France » au sein de son conseil de surveillance**. Il est rappelé que les représentants salariés sont élus parmi les porteurs de parts salariés ou anciens salariés sur la base d'une voix pour chaque part détenue.

Le processus électoral s'est déroulé par voie électronique **du 25 janvier au 5 février 2021**.

Le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants salariés au sein du conseil de surveillance était de **cinq membres titulaires** et de **dix membres suppléants**.

Résultats : liste des représentants salariés des porteurs de parts élus

Vous trouverez ci-après les noms des représentants élus, et ci-joint le procès-verbal de dépouillement et de résultat du vote.

Veillez toutefois noter que les candidatures ayant été déposées avant l'annonce de la reprise du processus de scission et les élections ayant été organisées au niveau de TechnipFMC, les élus titulaires et suppléants salariés de Technip Energies perdront automatiquement leur siège le jour de la scission puisqu'ils ne seront plus salariés TechnipFMC.

FCPE Actionnariat TechnipFMC Classique France	
Titulaires élus (5)	Suppléants élus (10)
<ul style="list-style-type: none">- BARBIER Jérémie- BRUNAT Jean-Luc- GABRIELLI Philippe- KHERCHOUCHE Karim- SAINT-PIERRE Florian	<ul style="list-style-type: none">- BREYSSE Guillaume- CARRE Tanguy- DAWED Marcel- EGRET Jacques- FOORT Philippe- JOLIN Bruno- LE GUERCH Eric- LE ROUZIC Julien- LOIRE Nicolas- RUSCHINSKI Heiko

Consider the environment before printing / Prenez en compte l'environnement avant d'imprimer

Technip Energies

Paris BU

www.technipenergies.com

Technip Energies Intranet

© Technip Energies 2021